

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-six, le lundi 29 juin, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 23 juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 23 juin 2026.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sabrina CHAUVIN, Sylvain DELANGE, Bruno GRENTÉ, Antoine HERPIN, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Christophe OLLIER, Sandrine PARISY, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

Ont donné pouvoir :

Sylvain GASCOUIN à Laura LOCRET
Jean-Daniel GOUDIER à Patrick BILLARD
Léo GUÉGAN à Sylvain DELANGE
Sandrine POIRIER à Sabrina CHAUVIN

Absents excusés :

Richard EIGLE
Samuel LECOLLEY

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 53-1
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 23	- contre :	
- votants : 27	- abstention :	
Secrétaire de séance : Claire OLIVIER		
Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2026-056 - Détermination du nombre et élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu l'article L 123-6 et notamment les articles R 123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et de la Famille,

Par délibération n°2026-022 du 9 avril 2026, le conseil municipal a procédé à la détermination du nombre de membres élus du conseil d'administration du CCAS et a élus ces membres à main levée. Or, la Préfecture a observé que cette dérogation de vote à main levée ne peut s'appliquer dans ce cadre car une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément le mode de scrutin secret.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il est proposé de confirmer le nombre de membres à 16 et de procéder au vote.

La liste unique suivante est proposée :

Léo GUÉGAN	Sabrina CHAUVIN	Agathe TALBOT	Anne ROELANDT
Sylvie VAUDORNE	Sandrine POIRIER	Bernadette LETOUZÉ	Sophie BRION

Nombre de votants : 27
Nombre de bulletins : 27
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 27
La liste a obtenu 27 voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **DIT** que la délibération n°2026-022 du 9 avril 2026 est abrogée,
- **FIXE** à 16 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,
- **DÉSIGNE** les membres suivants :

Léo GUÉGAN	Sabrina CHAUVIN	Agathe TALBOT	Anne ROELANDT
Sylvie VAUDORNE	Sandrine POIRIER	Bernadette LETOUZÉ	Sophie BRION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 29 juin 2026
Le Maire,
Sylvain DELANGE

